



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2013

Le six septembre 2013, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX, légalement convoqué le trente août 2013, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roger PERRIN, Maire.

Etaient présents : Roger PERRIN, Armelle FAZILLEAU, Marie-Christine FREGIS, Patrick CLISSON, Christine GOUBEAU, Jean-Luc GUINARD, Paul MOREAU, Anthony PEIGNON, Benoît PIRON, Marie-France TALINEAU.

Absents excusés : Monique MIOT, Jacky DESNOUE, Marylène GIRAUDON, Damien PARNAUDEAU.

La secrétaire : Armelle FAZILLEAU

Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 juillet 2013

Madame FAZILLEAU fait lecture du compte-rendu du conseil municipal du 18 juillet 2013.
Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Intervention de l'UDAF pour le projet de la ferme thérapeutique

L'UDAF a présenté le projet de la ferme thérapeutique concernant la ferme située sur le site de la Bazonnaire. Ce projet privé devient associatif car les fondations n'aident pas les initiations privées. Les emprunts seront également plus intéressants. A ce jour, le Conseil Municipal doit statuer sur l'acquisition de la ferme de la Bazonnaire pour que le projet puisse évoluer. Cette décision sera prise au prochain Conseil Municipal.

Rapport des commissions communales et intercommunales

Voirie communale

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à la demande de la Communauté de Communes, les agents techniques ont recensé tous les chemins goudronnés non transférés à ce jour.

Bâtiments

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le local commercial situé 1 Ter route de l'Aumônerie doit être loué à compter du 1^{er} septembre. L'ensemble des ouvertures ont été changées par l'entreprise Pillet la dernière semaine d'août.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de tranchée pour drainage derrière le local commercial situé 1 Route de l'Aumônerie sont prévues la semaine prochaine.

Délibération pour validation du PLU

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à apporter au document du PLU intitulé « annexe à la délibération d'approbation du PLU » qu'ils ont reçu par mail pour étude. Ce tableau fait part des changements effectués entre l'arrêt et l'approbation du PLU.

Le Conseil Municipal n'apporte aucune modification à cette annexe et décide d'approuver le dossier PLU.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents se référant à l'approbation du PLU.

Délibération pour vente du lavoir

Suite à la demande faite par Mr MARTIN d'acquérir l'ancien lavoir de Château-Bourdin situé rue de la douve, une enquête publique a été ouverte à la mairie du lundi 1^{er} juillet 2013 au vendredi 2 août 2013 ;

Considérant le fait qu'aucune observation n'a été émise auprès du commissaire enquêteur, durant les trois derniers jours de l'enquête ;

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la vente de l'ancien lavoir, rue de la Douve à Château-Bourdin, Cadastré en section AE 82 pour 77 ca, pour la somme de 1000,00 €.

Les frais de mesurage, d'enregistrement et les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur.

Mr le Maire est autorisé à signer les actes en l'étude de Maître ROULLET, notaire à Verruyes.

Délibération pour modification statutaire SMEG

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un courrier du SMEG réceptionné en mairie, nous demande notre avis sur la modification des statuts du Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine suite à l'adhésion de la commune de Ménigoute et le nouveau mode de représentation des collectivités.

Le Conseil Municipal approuve les statuts modifiés et notamment l'adhésion de la Commune de Ménigoute et le nouveau mode de représentation des collectivités.

Le Conseil Municipal désigne Monsieur PERRIN et Monsieur PIRON délégués titulaires ainsi que Madame FAZILLEAU et Madame FREGIS déléguées suppléantes pour siéger au Comité Syndical du SMEG.

Discussion et délibération sur APD

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'architecte Luc COGNY en charge de la réalisation de la salle multi-activités sportives, a envoyé un nouvel estimatif sur le marché de base s'élevant à 354 300 Euros HT avec des options s'élevant à 26 000 Euros HT, soit un total de 380 300 Euros HT.

Le dernier estimatif accepté s'élevait à 369 400 Euros HT options comprises.

La différence s'explique par la mise en place d'une noue pour l'évacuation des eaux usées, suite à l'approbation du PLU.

Le Conseil Municipal décide d'accepter ce nouvel estimatif pour un montant de 380 300 Euros HT et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y référant.

Bail du presbytère et du local commercial

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un bail a été proposé entre l'Association diocésaine de Poitiers et la Mairie, afin que la Mairie puisse mettre en location le logement 1 du presbytère qui est libre.

Après lecture, la clause concernant « l'article III Charges et Conditions » est à modifier.

Aussi, une convention de réciprocité de prêt de la salle communale ainsi que de la salle de réunion située au rez-de-chaussée du logement 2 va être mise en place entre l'Association diocésaine de Poitiers et la Mairie. Une autre convention de mise à disposition des quatre chambres situées au 1^{er} étage du logement 2 pour un hébergement occasionnel réservé à des pèlerins ou des personnes de passage à vocation culturelle va être mise en place.

Monsieur le Maire fait lecture du bail commercial relatif au local commercial situé 1 Ter route de l'Aumônerie, Entre la Société SETELEN et la Mairie. Ce bail est consenti pour une durée de 1 an et peut-être reconduit une année supplémentaire.

Suite à ce dernier bail cité, des travaux d'enrochement du mur appartenant à la commune situé entre le salon de coiffure et le parking sont prévus.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les sanitaires du jardin public seront aménagés pour ouvrir tout l'hiver, à condition d'y installer un système antigel. Pour cela, des demandes de devis sont en cours.

Choix du bureau d'études pour étude géotechnique Salle multi-activités sportives

Monsieur le maire rappelle à l'Assemblée qu'une consultation pour une campagne d'enquêtes géotechniques a été ouverte du 9 au 26 juillet 2013 relative à la construction de la salle multi-activités sportives.

Suite aux réponses reçues de 4 cabinets d'études, les élus ont décidé de faire analyser les candidatures par le cabinet Luc COGNY qui suit le projet.

| ENTREPRISES | Etude HT | TOTAL HT | TOTAL TTC |
|----------------------------------|----------|-----------------|-----------|
| ALIOS Ingénierie | 3 300,00 | 3 300,00 | 3 946,80 |
| C.E.B.T. | 2 850,00 | 2 850,00 | 3 408,60 |
| COMPETENCE GEOTECHNIQUE | 2 456,00 | 2 456,00 | 2 937,38 |
| ETI Environnement et Technologie | 1 850,00 | 1 850,00 | 2 212,60 |

Le 9 août 2013, la commission s'est réunie et après étude, décide d'attribuer l'offre à ETI Environnement et Technologie pour un montant de 1 850,00 Euros HT avec :

- ❖ 10 voix « pour »,
- ❖ 0 voix « contre ».

Choix de l'installateur pour le City-Stade et le Skate-Park

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un appel d'offres relatif à l'aménagement d'une plateforme enrobée pour l'installation d'un City-stade et d'un Skate-park avec une piste de rollers 2 couloirs en périphérie, en un lot unique, a été ouvert du 25 juillet au 16 août 2013.

Le 20 août dernier, la commission d'appel d'offres s'est réunie pour l'ouverture des plis de 3 entreprises ayant répondu au projet.

| ENTREPRISES | MONTANT HT | | | | | TOTAL HT | TOTAL TTC |
|----------------------|--------------------|------------|------------|---------------|-----------------------|-------------------|------------|
| | Plateforme Enrobée | City-Stade | Skate-Park | Piste Rollers | Travaux Préparatoires | | |
| LAPPSET CITEC | 43 186,00 | 41 200,00 | 24 215,00 | 7 915,25 | 2 015,00 | 118 531,25 | 141 763,38 |
| POITOU ENVIRONNEMENT | 40 461,00 | 39 880,00 | 26 960,00 | 7 838,25 | 1 930,00 | 117 069,25 | 140 014,82 |
| KASO Espace de jeux | 37 514,10 | 36 820,00 | 23 655,00 | 7 030,45 | 1 881,26 | 106 900,81 | 127 853,37 |

Après étude, le lot unique pour la construction d'un terrain multisports et d'un skate-park avec pistes de rollers est attribué à KASO pour un montant de 106 900,81 Euros HT avec :

- ❖ 10 voix « pour »,
- ❖ 0 voix « contre ».

Décision modificative pour écriture d'investissement

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la facture d'Urbanova concernant la mise en place du PLU n'a pu être honoré par faute de crédits budgétaires insuffisants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote d'une décision modificative sur le budget 2013, comme suit :

COMPTES DEPENSES

| Chapitre | Article | Opération | Nature | Montant |
|----------|---------|-----------|--------------------------------------|------------|
| 20 | 202 | 157 | FRAIS D'ETUDES - PLU | + 1 000,00 |
| 20 | 2031 | 183 | FRAIS D'ETUDES - FERME THERAPEUTIQUE | - 1 000,00 |
| | | | | |

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer avec :

- ❖ 10 voix « pour »,
- ❖ 0 voix « contre ».

Informations et questions diverses**a- Courrier de Monsieur André BRILLAUD**

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier réceptionné en mairie de Monsieur André BRILLAUD relatif à une plainte sur l'insécurité des routes par manque de panneaux de signalisation. Monsieur le Maire a demandé le passage de Monsieur FOREST de la DDT, pour avoir des renseignements sur l'installation de panneaux de signalisation nécessaire à la mise en place d'une meilleure sécurité à plusieurs carrefours.

Une commande de panneaux est effectués et vont être mis en place dès réception par les agents communaux.

b- Organisation d'une manifestation sportive

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association « Foyer Rural » organise un parcours de randonnées VTT et pédestre le dimanche 22 septembre 2013.

c- Contrats du personnel

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un contrat CAE a été signé avec Madame Christelle RIO pour une durée de 1 an à raison de 22 heures par mois pour l'aide à la surveillance et au service de la cantine et l'entretien des bâtiments communaux.

Madame Liliane DUFOR est mise en disponibilité d'office pour raison médicale pour une durée de 6 mois par le comité médical, soit jusqu'au 18 décembre 2013.

Madame Pascaline DREILLARD a accouché le 11 juillet 2013 d'une petite Lucie, et doit reprendre son poste le 1^{er} octobre 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 00 h 45.

Le Maire,
Roger PERRIN

